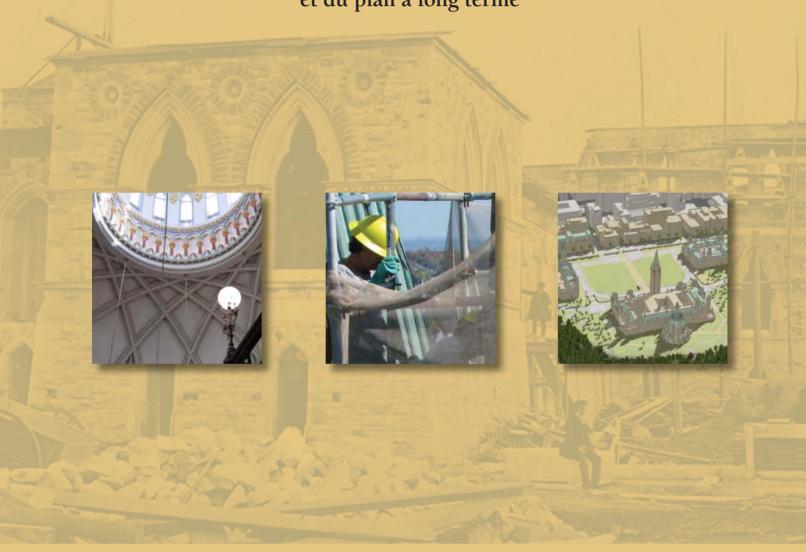
BÂTIR SUR UNE BASE SOLIDE

Une nouvelle approche à la mise en œuvre de la vision et du plan à long terme



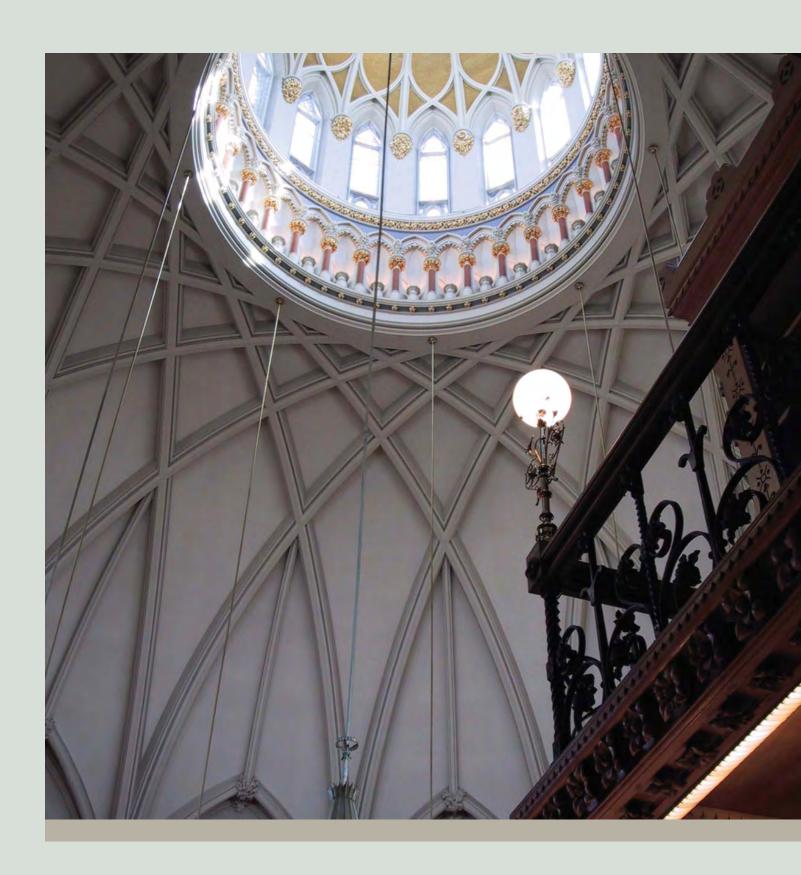
Cité parlementaire, Ottawa 2007



Table des matières

Resume
1. Introduction.
2. VPLT
2.1 Évolution de la VPLT
2.2 Éléments de la VPLT mise à jour (2007)
La vision et les principes.
Le plan de visualisation
Le cadre de mise en œuvre
3. Le cadre de mise en œuvre
3.1 Élaboration du cadre
3.2 Structure du cadre de mise en œuvre
3.3 Premier programme quinquennal 2007–2012
3.4 Financement
3.5 Graphiques récapitulatifs
4. Une approche axée sur la collaboration
5. Aller de l'avant
5.1 Gestion des futurs programmes
5.2 Trouver un juste équilibre
ANNEXE A : Les principes de la VPLT
ANNEXE B : Le plan de visualisation de la VPLT — changements dans la vision à long terme
ANNEXE C : Documents connexes

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web http://www.collineduparlement.gc.ca/text/visionandplan2007_f.html



La mise à jour de la VPLT

En 2007, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a fait une mise à jour de la vision et du plan à long terme (VPLT) pour la Cité parlementaire. Cette mise à jour, qui a été entreprise en collaboration avec les partenaires parlementaires (le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement), a permis d'établir une approche détaillée pour la réhabilitation des édifices du patrimoine, en offrant des locaux parlementaires supplémentaires et en créant un environnement sécuritaire et accueillant pour les parlementaires, le personnel, les visiteurs et les touristes. Cela a permis de confirmer la vision à long terme et les principes directeurs pour la Cité ainsi qu'un ensemble important de principes de planification et de conception visant à guider le développement futur. Un élément important de la mise à jour de la VPLT a été la création d'un nouveau cadre de mise en œuvre conçu pour améliorer les résultats et augmenter la responsabilisation. Ce cadre établit des objectifs à court terme dans le contexte de la vision à long terme et présente une stratégie permettant de lancer les projets et de les achever de manière efficace et opportune.

La stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre est composée d'une orientation stratégique étendue et d'une série de programmes quinquennaux continus. L'orientation stratégique vise la rénovation des principaux édifices parlementaires historiques, soit la triade formée des édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est, en tant que première priorité. Comme l'édifice du Centre ne peut être rénové pendant qu'il est occupé, les édifices de l'Est et de l'Ouest seront rénovés en premier. On procédera de cette façon afin non seulement de loger temporairement les occupants de l'édifice du Centre, mais également afin d'effectuer les travaux de restauration urgents que doivent subir ces deux édifices. Ces travaux engendrent une série de projets qui consistent à créer des locaux provisoires pour les fonctions qui sont déplacées des édifices de l'Est et de l'Ouest et, en cascade, engendrent d'autres projets nécessaires pour fournir des bureaux aux personnes qui sont déplacées des édifices rénovés en vue de leur utilisation provisoire par les parlementaires.

Les programmes quinquennaux continus établissent des cycles à court terme pour l'approbation de projets particuliers qui permettent la mise en œuvre de l'orientation stratégique. Ces cycles raccourcis offrent une souplesse accrue en tenant compte des priorités du gouvernement et des parlementaires, des conditions des édifices et des conditions actuelles du marché, et tout en permettant une plus grande précision dans la détermination des besoins fonctionnels et dans l'établissement du calendrier et des coûts liés au projet. Chaque programme quinquennal comprend les trois éléments suivants :

- Le Programme des grands projets d'immobilisations, qui comprend les principaux projets requis pour atteindre l'objectif général qu'est la restauration des principaux édifices du patrimoine.
- Le Programme de réfection, qui comprend une série d'interventions urgentes (liées essentiellement à des réparations de maçonnerie extérieure) qui sont nécessaires afin d'assurer la viabilité permanente des édifices et de traiter des questions liées à la santé et la sécurité. Ces projets feront partie de travaux de restauration complets qui seront en fin de compte effectués sur ces édifices et, en entreprenant ces travaux rapidement, nous nous assurerons que les projets futurs seront moins complexes et moins coûteux.

Le Programme de planification, qui comprend l'élaboration de plans mieux définis et le calcul d'estimations des coûts plus fiables pour les projets exécutés dans le cadre du prochain programme quinquennal.

Premier programme quinquennal (2007–2012)

Le premier programme quinquennal comprend des projets pour chacun des trois éléments. L'objectif essentiel du Programme des grands projets **d'immobilisations** est la stabilisation et la rénovation de l'édifice de l'Ouest. Les autres projets serviront à fournir des locaux provisoires appropriés afin de soutenir les activités du Parlement durant la rénovation de l'édifice de l'Ouest, et à créer des installations provisoires ainsi que des installations permanentes qui répondent aux besoins opérationnels du Parlement et qui permettent l'exécution des étapes futures de la VPLT de façon rentable. Des projets particuliers seront entrepris aux édifices La Promenade et Wellington, de même qu'à l'ancien édifice de la Banque de Montréal et à plusieurs édifices à bureaux du centreville d'Ottawa.

Le Programme de réfection met l'accent sur les principaux édifices historiques et leur état physique, et comprend une série de projets aux édifices de l'Est, du Centre et de la Confédération. Ces projets permettront de garantir que les principaux édifices sont restaurés de façon cohérente, conformément aux exigences, en abordant les problèmes qu'il faut régler avant de commencer les projets de rénovation importants. Ces projets visent surtout la restauration à long terme des éléments les moins visibles des édifices qui permettront de prolonger la vie de ceux-ci.

Les travaux de rénovation de l'édifice de l'Ouest étant planifiés et commencés, le Programme de planification mettra l'accent sur la préparation de la restauration de l'édifice de l'Est. Le but est de garantir que la restauration des édifices de l'Ouest et de l'Est se termine au même moment afin d'être en mesure de commencer les travaux à l'édifice du Centre sans retard. Le Programme de planification comprendra également des études de faisabilité pour les réalisations suivantes : la rénovation de l'édifice du Centre, l'établissement d'une installation pour le contrôle de la sécurité et l'accueil des visiteurs et la création du pavillon de la terrasse de l'Ouest afin d'abriter les bureaux des parlementaires et d'assurer les fonctions des comités.

Le financement des projets individuels faisant partie du programme quinquennal suivra le processus d'approbation normal pour les dépenses du gouvernement et sera approuvé par le Conseil du Trésor de façon individuelle.

Aller de l'avant

La mise à jour de la VPLT et l'élaboration du cadre de mise en œuvre, axées sur la collaboration, ont entraîné l'élaboration d'un plan solide qui a fait l'objet de nombreux commentaires ainsi que de l'appui et de l'approbation de nombreuses personnes. En bâtissant sur cette base solide, le premier programme quinquennal présente une approche concentrée afin de s'attaquer rapidement aux problèmes importants liés à la restauration et de faire avancer les objectifs à long terme du plan. De manière générale, la VPLT a permis d'établir un cadre équilibré pour la gouvernance prudente de ce site, en offrant au Parlement un cadre digne des importants travaux entrepris à cet endroit et en préservant ces importants trésors nationaux pour les générations futures du Canada.

Bâtir sur une base solide

Une nouvelle approche à la mise en œuvre de la VPLT pour la Cité parlementaire

1. Introduction

La Cité parlementaire est l'un des plus importants sites au Canada. Elle est le siège du système parlementaire de notre pays et le point de mire des célébrations nationales et de l'expression de notre démocratie. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), de concert avec les partenaires parlementaires (le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement), a établi un nouveau cadre de mise en œuvre pour la réhabilitation et l'entretien continus de ce site magnifique et de ses édifices historiques, et pour l'exécution des améliorations qui sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'un Parlement moderne.

Le cadre de mise en œuvre établit une structure de programmes quinquennaux continus afin de traiter de l'ensemble de l'ordonnancement des projets dans la Cité parlementaire et de déterminer les projets d'immobilisations particuliers devant être entrepris. Bien que ces programmes de travaux soient de courte durée et axés sur les projets, ils sont conçus dans le contexte d'une planification détaillée



Stabilisation de la maçonnerie de l'édifice de l'Est.

et à long terme de la VPLT. Cette coordination d'objectifs à long terme et de stratégies à court terme garantit que les problèmes importants sont abordés rapidement et que tous les changements proposés pour la Cité sont appropriés et aident à équilibrer les besoins fonctionnels des parlementaires, en tenant compte de l'engagement de préserver la primauté historique, environnementale et symbolique du site.

Ce document ne comporte pas de renseignements détaillés sur les décisions particulières à propos des éléments de la VPLT. Il s'agit plutôt d'un aperçu du processus pour en arriver à ces décisions et pour garantir que toutes les répercussions sont pleinement examinées avant le début d'un projet. Le but de ce document est d'expliquer le cadre de mise en œuvre de la VPLT en exposant le contexte dans lequel il a été élaboré et le rôle qu'il jouera dans la création d'un environnement sécuritaire et fonctionnel pour le Parlement et dans la préservation de ce patrimoine important pour tous les Canadiens et Canadiennes.



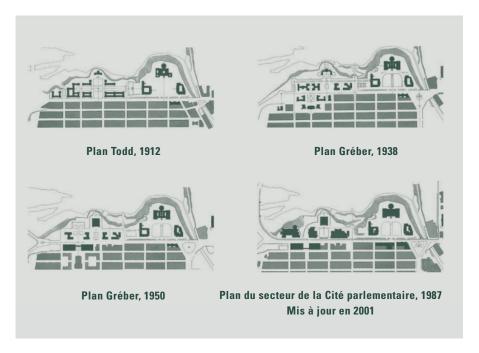
Modèle digital du plan de visualisation

2.1 Évolution de la VPLT

La planification à long terme de la Cité parlementaire a commencé en 1912. Les plans préparés par Jacques Gréber en 1938 et en 1950 ont eu l'influence la plus importante, traitant de l'aspect pittoresque des édifices et de l'aménagement, de même que de la relation des édifices avec la partie de la ville située au sud de la rue Wellington. En 1987, le plan du secteur de la Cité parlementaire a été préparé par duToit Allsopp Hillier. Ce plan a renforcé les orientations antérieures de M. Gréber. et a défini des façons dont le changement contemporain pouvait être effectué dans le secteur de la Cité.

Au fur et à mesure que les conditions du site continuent de changer et que les exigences relatives au Parlement évoluent, il est essentiel de procéder régulièrement à la planification à long terme de la Cité afin de veiller à ce que les plans demeurent actuels, pertinents et efficaces. Une étude de ce type a été effectuée en 2001; les principes et l'orientation du plan de 1987 ont alors été confirmés par un nouvel énoncé de la vision, et des principes directeurs ont été élaborés. C'est également au cours de cette étude que la locution « la vision et le plan à long terme » (VPLT) a été inventée.

En 2007, la VPLT a été mise à jour et approuvée. Cette mise à jour a confirmé la vision et les principes directeurs et ainsi a permis d'améliorer les principes de planification et de conception. De plus, la mise à jour de 2007 a établi les besoins actuels et futurs concernant les opérations et les locaux et défini une série de projets destinés à répondre à ces besoins. Chose encore plus importante, la VPLT mise à jour a établi un nouveau cadre de mise en œuvre qui prévoit une stratégie pour réaliser le plan à long terme de manière efficace et opportune.



2.2 Éléments de la VPLT mise à jour (2007)

La VPLT mise à jour est un guide pour les changements qui sont effectués au sein des cités parlementaire et judiciaire. Il ne s'agit pas d'un plan directeur qui définit de manière rigide ce à quoi devrait ressembler le secteur dans 25 ans avec une liste précise de projets. La VPLT est plutôt un outil servant à guider les futurs concepteurs et décideurs. Elle donne une évaluation étendue et détaillée du site et établit la capacité générale en vue de nouveaux développements et elle coordonne les points à considérer pour la planification future du site. Elle le fait d'une manière qui permet de répondre aux besoins opérationnels des institutions, de préserver le caractère patrimonial

des édifices, de réparer les parties du bien qui se sont dégradées et d'exploiter pleinement les qualités magnifiques et le potentiel de l'endroit.

Fondamentalement, la VPLT établit une approche à long terme pour la réhabilitation des édifices patrimoniaux, répondant aux besoins en locaux du Parlement et offrant un environnement sécuritaire et accueillant pour les membres du Parlement, le personnel et les visiteurs.

La VPLT comprend trois éléments :

- la vision et les principes;
- le plan de visualisation;
- le cadre de mise en œuvre.

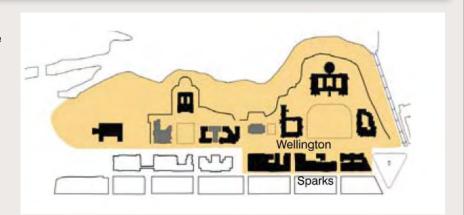
La vision et les principes

La vision, élaborée en 2000 et confirmée par les partenaires parlementaires en 2007, est un énoncé de haut niveau qui souligne l'importance de la Cité parlementaire en tant que symbole important pour le pays. Elle fournit les fondements philosophiques de la VPLT et confirme que les changements au sein de la Cité doivent avoir lieu de façon équilibrée et réfléchie.

Les principes directeurs expriment les valeurs et les attitudes en ce qui a trait à l'aménagement de la Cité. Ils établissent huit (8) secteurs essentiels qui doivent être considérés lorsque des changements sont envisagés. Avec la vision, les principes directeurs définissent le contexte qualitatif pour l'évaluation des projets et la prise de décision.

Terrains compris dans la VPLT

La VPLT mise à jour comprend tous les terrains au nord de la rue Wellington, entre le canal Rideau et le pont du Portage, dont la Cité parlementaire, la Cité judiciaire, ainsi que le site de Bibliothèque et Archives Canada. Ces terrains ont longtemps été considérés comme une seule unité aux fins de planification, ce qui permettait une approche complète et coordonnée en ce qui concerne le développement général à long terme. Les trois îlots du côté sud de la rue Wellington à la rue



Sparks, entre la rue Bank et la Place de la Confédération, étaient également compris dans le plan afin d'offrir plus d'options de locaux. Toutefois, il est important de noter que le cadre de mise en œuvre ne traite que des projets parlementaires.

VISION



La Cité parlementaire est le foyer du système parlementaire canadien, l'expression matérielle de notre volonté de démocratie et le symbole de la liberté.
Le paysage pittoresque et le style architectural de la Cité sont des symboles visuels permanents de notre pays, tandis que l'ouverture, l'accessibilité et la sécurité des

zones publiques sont représentatives des valeurs que chérissent et défendent tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

La Cité fournit un cadre pour les travaux des parlementaires et des employés, de façon sûre et efficiente. Elle représente aussi le lieu prépondérant pour l'expression de l'opinion publique, la tenue de festivités, ainsi qu'un lieu de réflexion paisible.

L'évolution de la Cité parlementaire doit se dérouler de manière à concilier les besoins fonctionnels changeants des parlementaires et des autres utilisateurs et l'engagement primordial à préserver la primauté historique, environnementale et symbolique du site.

Afin de fournir une orientation plus détaillée, d'appuyer l'intégration de nombreuses exigences contradictoires au sein de la Cité parlementaire et de résoudre les problèmes liés à ces exigences, un ensemble complet de principes de planification et de conception a été élaboré. Ces principes se veulent rigides lorsqu'il est question

des éléments essentiels, tout en étant souples quant à la manière d'en assurer la réalisation. En s'appuyant sur ces principes, les futurs concepteurs auront la responsabilité de concrétiser ces éléments avec souplesse et de façon créative. En général, les principes démontrent l'approche exhaustive et sérieuse utilisée dans la gérance et le développement des cités au fil du temps. Tous les aspects du site ont été pris en compte, et ces principes établissent le fondement des changements à venir. L'annexe A décrit les principes de façon plus détaillée.



Cour intérieure de l'édifice de l'Est

PRINCIPES DIRECTEURS

Primauté symbolique – Préserver et mettre en valeur la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement.

Valeur patrimoniale – Respecter le rôle et le caractère patrimonial des édifices, du paysage et de l'aménagement comme symbole de la démocratie canadienne.

Environnement naturel – S'assurer que le développement est adapté à l'environnement naturel du site.

Frontières de la Cité – Établir une limite matérielle claire pour toutes les activités de base et les services

essentiels des parlementaires.

Accessibilité – Assurer un équilibre entre l'ouverture, l'accessibilité et la sécurité.

Habitudes d'utilisation – Intégrer des habitudes d'utilisation cohérentes et harmonieuses dans le site et avec la collectivité qui l'entoure.

Liens – Assurer l'interconnexion des fonctions, des services et des édifices.

Gérance – Offrir une gérance responsable des ressources.

L'annexe A comporte de plus amples détails à propos de la vision, des principes directeurs et des principes de planification et de conception.

Le plan de visualisation

Le plan de visualisation sert à préciser les principes et à illustrer une façon possible de mettre en œuvre ces principes. Il ne s'agit pas d'un plan détaillé. Le plan de visualisation est plutôt un outil qui aide à visualiser la signification et l'objectif des principes, à indiquer les relations entre les éléments et à illustrer les possibilités du site dans son ensemble. Le plan servira

à orienter l'évaluation des propositions de développement à venir et aidera les décideurs à évaluer les défis liés à la croissance et au changement dans les cités. Le plan de visualisation 2007 est illustré ci dessous. De plus amples renseignements concernant le plan se trouvent à la page16 et à l'annexe B.

Le cadre de mise en œuvre

Le troisième élément de la VPLT est le cadre de mise en œuvre. Il met l'accent sur l'exécution des travaux et établit des objectifs à court terme dans le contexte de la vision à long terme. La structure, l'approche et les stratégies du cadre de mise en œuvre font l'objet de la prochaine section.





Stabilisation temporaire d'une tour de l'édifice de l'Est

3.1 Élaboration du cadre

Le plan de visualisation de la VPLT établit une stratégie d'aménagement d'ensemble à long terme pour les cités, ce qui représente, au bout du compte, une tâche considérable. Cependant, la mise en œuvre de cette vision doit être entreprise progressivement, d'une manière raisonnable, et traiter dans un premier temps des besoins et des objectifs les plus importants.

L'objectif principal de la Cité parlementaire est de restaurer et de rénover en temps utile les principaux biens patrimoniaux. Le premier d'entre eux est l'édifice du Centre. Ces travaux de rénovation nécessitent un déménagement provisoire des chambres parlementaires et des fonctions législatives connexes aux édifices de l'Est et de l'Ouest, de même que le transfert des parlementaires vers d'autres emplacements. Par conséquent, les édifices de l'Est et de l'Ouest seront les premiers à être rénovés, non seulement afin de pouvoir loger temporairement les occupants de l'édifice du Centre, mais également afin d'effectuer les travaux de restauration urgents et nécessaires pour ces deux édifices.

Cette situation engendre une série de projets de base qui consistent à créer des locaux provisoires pour les fonctions qui sont déplacées des édifices de l'Est et de l'Ouest, et, en cascade, engendre d'autres projets destinés à accueillir les personnes qui sont déplacées des édifices rénovés en vue de leur utilisation provisoire par les parlementaires.

Finalement, plusieurs projets de regroupement sont nécessaires afin de répondre aux besoins parlementaires à long terme et de mettre en œuvre intégralement la vision des cités parlementaire et judiciaire. Au moment où ces projets seront mis de l'avant, ils seront évalués et définis avec plus de précision au fur et à mesure que les conditions du moment seront connues, que les priorités seront déterminées et que le financement sera approuvé.

Bien qu'il y ait un ordre logique à respecter dans la mise en œuvre de ces projets, l'exécution et le moment où ils seront réalisés sont des éléments plus complexes. Premièrement, la stratégie de mise en œuvre doit permettre de garantir que le Parlement demeure pleinement opérationnel et accessible au public durant la période de restauration et de construction. Deuxièmement, des locaux parlementaires provisoires doivent être aménagés

près de la Colline afin d'offrir un accès rapide et facile aux chambres pendant les périodes de débats et de votes. Troisièmement, le cadre de mise en œuvre doit tenir compte de la capacité limitée du site, de la sécurité des occupants et des visiteurs, des conditions du marché local de la construction et de la disponibilité des artisans du patrimoine — des éléments qui auront tous pour effet de limiter le nombre de projets pouvant être exécutés, peu importe le moment. Quatrièmement, la stratégie doit permettre de définir la façon la plus rapide, la plus efficace et la plus rentable de réaliser les projets afin d'obtenir le meilleur rendement possible de l'investissement initial en immobilisations. Finalement, la stratégie doit permettre de réduire au minimum la détérioration des édifices patrimoniaux tout au long du processus.

Des leçons importantes ont été tirées des approches précédentes de mise en œuvre des projets parlementaires. Le fait de considérer le plan de visualisation à long terme comme un plan directeur d'une durée de 25 ans et de définir un ensemble rigide de projets d'envergure selon un calendrier fixe peut représenter des défis considérables en ce qui concerne la mise en œuvre.

L'échéancier et les projets de construction coûteux qui doivent commencer d'ici une décennie ou plus, pour lesquels les exigences n'ont pas encore été clairement définies, sont peu fiables. De plus, la complexité de l'environnement de la Cité parlementaire et l'imprévisibilité des marchés de la construction compliquent davantage la planification précise d'un tel programme à long terme. Par ailleurs, une approche structurée de façon rigide a pour effet de limiter la capacité d'adaptation du gouvernement face aux circonstances changeantes. Lorsque des changements se produisent, comme dans le cas de la détérioration accélérée de l'édifice de l'Ouest, il s'ensuit une réaction en chaîne qui se répercute sur tous les autres projets et il devient impossible de demeurer sur la bonne voie.

3.2 Structure du cadre de mise en œuvre

Le cadre de mise en œuvre doit être conforme à la vision et aux principes directeurs qui, conjointement à l'orientation plus détaillée des principes de planification et de conception de la VPLT, permettent d'établir le fondement du développement et de donner une orientation sur la meilleure façon possible d'aborder le changement dans les cités.

Le cadre de mise en œuvre adopte une approche stratégique, et il est également conçu pour répondre aux priorités du gouvernement et des fonctions parlementaires et aux circonstances changeantes. À cette fin, le cadre de mise en œuvre comprend une orientation stratégique étendue et des programmes quinquennaux continus.

L'orientation stratégique approuvée est axée sur la rénovation des principaux édifices parlementaires historiques, soit la triade formée des édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est, en tant que première priorité. Les ressources doivent être concentrées sur ces travaux le plus rapidement possible afin de réduire les risques de défaillance de ces édifices, ce qui pourrait endommager des trésors nationaux et compromettre le déroulement des activités parlementaires.

Les programmes quinquennaux continus établissent des cycles à court terme pour l'évaluation et l'approbation des projets qui permettront de mettre en œuvre l'orientation stratégique. Ces programmes offriront davantage de souplesse pour tenir compte des priorités du gouvernement et des fonctions parlementaires, de l'état des édifices et des conditions actuelles du marché, en assurant la pertinence du programme de travaux au fil du temps. Les cycles d'une durée de cinq ans amélioreront également la prévisibilité et offriront davantage de précision dans la détermination des besoins fonctionnels et dans l'établissement de l'échéancier et des coûts du projet. Le terme « programmes continus » fait tout simplement référence à la continuité entre les programmes et au chevauchement qui se produira au fur et à mesure que les projets seront mis en œuvre et que commencera, au même moment, la planification préliminaire des nouveaux projets.

ORIENTATION STRATÉGIQUE



Le cadre de mise en œuvre

Chaque programme quinquennal comprendra les trois éléments suivants :

1. Programme des grands projets
d'immobilisations – Ces travaux
comprennent les principaux
projets requis pour donner suite à
l'orientation stratégique qui vise la
rénovation des principaux édifices
du patrimoine, et pour faire avancer
la vision globale de la VPLT.

2. Programme de réfection -

Ces travaux comprennent les projets visant l'exécution des travaux urgents nécessaires à la préservation des édifices et traitent des questions liées à la santé et à la sécurité, jusqu'à ce que ces édifices puissent faire l'objet d'importants travaux de réfection. Il s'agit d'interventions permanentes qui assureront la viabilité continue des édifices, qui feront progresser la mise en œuvre des projets à long terme et qui rendront les travaux de réfection futurs moins complexes et moins coûteux.

3. Programme de planification -

Ces travaux seront axés sur l'élaboration de plans mieux définis et sur le calcul d'estimations des coûts plus fiables pour les projets exécutés dans le cadre du programme des cinq prochaines années. L'objectif est de faciliter la progression continue de la VPLT et une transition sans heurt vers les programmes quinquennaux subséquents, ce qui évitera les retards dans les projets et garantira que les étapes importantes seront entreprises afin d'atteindre la vision. Une bonne planification permettra également de garantir que les

Le cadre de mise en œuvre est conçu aux fins suivantes:

- accroître la responsabilité;
- établir une administration plus facile à gérer;
- permettre de meilleurs examens et une meilleure supervision;
- créer une approche d'établissement des coûts plus rigoureuse;
- améliorer les résultats.

projets particuliers répondent non seulement aux besoins à court terme, mais qu'ils contribueront, dans la plus grande mesure possible, à l'atteinte de la vision à long terme concernant les cités. Cette planification permettra d'optimiser le rendement de l'investissement initial en immobilisations et de garantir que les fonds publics seront investis judicieusement.

3.3 Premier programme quinquennal 2007–2012

Programme des grands projets d'immobilisations

L'objectif de base du premier programme quinquennal des grands projets d'immobilisations est la stabilisation et la préparation de la rénovation de l'édifice de l'Ouest. Les autres projets serviront à fournir des locaux provisoires appropriés afin de soutenir les activités du Parlement durant la rénovation de l'édifice de l'Ouest, et à créer des installations provisoires ainsi que des installations permanentes qui répondent aux besoins opérationnels du Parlement et qui permettent d'entamer les phases futures de la VPLT de façon rentable.

Compte tenu de la nature des travaux, l'édifice de l'Ouest doit être libéré avant que l'on puisse procéder à la rénovation complète. Puisqu'il n'y a pas de locaux parlementaires appropriés dans les édifices appartenant au secteur privé dans les environs de la Colline du Parlement, des locaux provisoires devront donc être aménagés. Plutôt que de construire de nouvelles installations, les édifices appartenant à l'État seront rénovés et réhabilités afin de répondre à ce besoin. Comme les édifices actuels ont déjà besoin d'être modernisés et rénovés, la réutilisation de cet espace comme locaux parlementaires permettra de réaliser deux objectifs en même temps.

Cette approche est un élément clé du premier programme quinquennal et comporte plusieurs avantages, dont les suivants :

- elle permet aux installations nécessaires d'être conçues rapidement et réduit les risques de retards;
- elle permet d'exécuter les travaux de réfection nécessaires dans les édifices existants appartenant à l'État en même temps que l'aménagement des locaux provisoires;

elle permet d'aménager un ensemble de locaux provisoires qui répondront aux besoins liés aux travaux de rénovation de l'édifice de l'Ouest, de même qu'aux besoins des travaux subséquents dans les édifices de l'Est, du Centre et de la Confédération sur une période de 25 ans, conformément aux exigences.

Les travaux d'aménagement nécessaires pour libérer les édifices de l'Ouest et de l'Est sont les suivants :

- Édifice La Promenade : L'aménagement de bureaux pour le déménagement provisoire des parlementaires et de locaux provisoires pour trois salles de comité.
- Édifice Wellington: L'aménagement de bureaux pour le déménagement provisoire des parlementaires et de locaux provisoires pour dix salles de comité.
- Édifice de l'ancienne Banque de Montréal (144, rue Wellington): Commencer la construction en fonction de la réinstallation permanente de la salle de la Confédération (salle 200) actuellement située dans l'édifice de l'Ouest.
- Installation de production alimentaire : réinstallation permanente des services de production alimentaire dans un endroit situé à l'extérieur du site.

Cette succession de projets nécessite l'aménagement d'autres locaux provisoires pour le personnel, ainsi que le déplacement d'installations des édifices Wellington et La Promenade. Ces locaux seront loués dans plusieurs édifices du centre-ville d'Ottawa.



Évaluations préalables à la construction à l'édifice de la Banque de Montréal, en vue de la réinstallation permanente de la salle de la Confédération, actuellement située dans l'édifice de l'Ouest (salle 200) et qui est utilisée pour des réceptions et des cérémonies.

Au fur et à mesure de l'exécution de ces projets d'aménagement, les travaux de restauration de l'édifice de l'Ouest comprendront notamment la stabilisation des parties sud de l'édifice, le désamiantage à l'intérieur et la conception des travaux de rénovation intérieurs; il y aura aussi la construction du bâtiment intercalaire de la cour intérieure, afin d'accueillir de façon temporaire la Chambre des communes et les fonctions parlementaires durant la rénovation de l'édifice du Centre.

L'élaboration et la préparation des documents contractuels pour plusieurs installations temporaires seront entreprises durant ce programme de travaux. Ces projets permettront d'assurer, de façon sécuritaire, la continuité des fonctions parlementaires durant les phases de construction futures et comprendront des éléments comme les installations de contrôle des visiteurs, de même que les exigences relatives à l'infrastructure et à l'accès au site.

Programme de réfection

La rénovation des édifices de l'Ouest, de l'Est, du Centre et de la Confédération doit être répartie sur au moins 25 ans. Pendant ce temps, les édifices du patrimoine vieillissent rapidement. La récente détérioration de l'édifice de l'Ouest a démontré que les problèmes d'enveloppe et de structure de l'édifice deviennent de plus en plus complexes et coûteux à réparer si on ne s'y attaque pas le plus tôt possible. Même si un programme d'entretien préventif existe pour ces édifices, la structure se trouvant sous la maconnerie extérieure et à l'intérieur des tours et des cheminées peut se détériorer à un point tel que des interventions d'entretien préventif sont une perte de temps. Un investissement plus substantiel est nécessaire pour éviter, à l'avenir, l'accélération de la détérioration et même l'augmentation des coûts de réparation.

Le Programme de réfection mettra l'accent sur les principaux édifices historiques et leur état physique, et il comprendra une série de projets détaillés visant à aborder convenablement les problèmes prioritaires

jusqu'à ce que des projets de rénovation d'envergure soient entrepris. Ce programme est, essentiellement, une approche graduelle de l'ensemble des besoins en matière de rénovation, qui traite les éléments critiques dès qu'ils se présentent et qui établit la base sur laquelle les travaux futurs peuvent être effectués de manière efficace et rentable.

Programme de planification

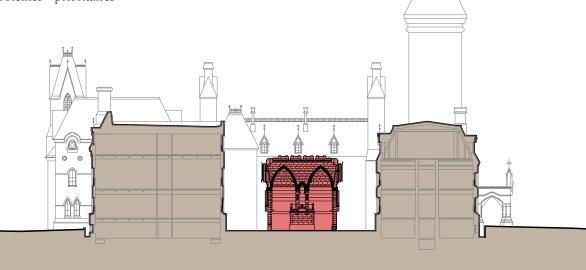
La coordination et l'ordonnancement minutieux de nombreux projets sont essentiels à l'atteinte en temps opportun du but principal, qui est la restauration des principaux biens patrimoniaux de la Colline du Parlement. L'objectif principal du Programme de planification est la préparation du prochain programme quinquennal afin de permettre une transition sans heurt et d'éviter qu'il n'y ait des délais dans l'exécution des projets. À cette fin, la planification préliminaire de la rénovation de l'édifice de l'Ouest et les projets de bâtiments intercalaires sont des éléments clés du premier programme de planification quinquennal. L'objectif est de favoriser l'achèvement simultané des projets des édifices de l'Est et de l'Ouest et de faire en sorte que les travaux à l'édifice du Centre puissent finalement commencer sans tarder.

3.4 Financement

Le premier programme quinquennal a été approuvé par le gouvernement en 2007. Le financement des projets individuels de ce programme sera approuvé par le Conseil du Trésor de façon individuelle – le processus d'approbation normal pour les dépenses du gouvernement. Les coûts liés aux projets seront divulgués à mesure que les projets seront approuvés.

3.5 Graphiques récapitulatifs

Les quatre pages suivantes récapitulent d'une façon plus visuelle les éléments spécifiques du premier programme quinquennal et illustrent la façon dont ces projets contribuent à la vision et au plan à long terme pour la Cité parlementaire.



Planification préliminaire conceptuelle de la Chambre du Sénat, réinstallée dans l'édifice de l'Est.





Sommaire du premier programme quinquennal 2007–2012

Programme des grands projets d'immobilisations

L'objectif de base du premier programme quinquennal des grands projets d'immobilisations est la stabilisation et la préparation de la rénovation de l'édifice de l'Ouest. Les autres projets serviront à fournir des locaux provisoires appropriés afin de soutenir les activités du Parlement durant la rénovation de l'édifice de l'Ouest, et à créer des installations provisoires ainsi que des installations permanentes qui répondent aux besoins opérationnels du Parlement et qui permettent d'entamer les phases futures de la VPLT de façon rentable.

Édifice de l'Ouest :

- concevoir les travaux de stabilisation des sections sud de la tour extérieure, accorder les contrats et commencer les travaux;
- concevoir les travaux de désamiantage et les travaux relatifs aux systèmes électriques et mécaniques, accorder les contrats et commencer les travaux;
- concevoir les travaux de rénovation intérieure et le bâtiment intercalaire de la cour pour abriter de manière temporaire une salle destinée à la Chambre des communes et à ses usages connexes durant la rénovation de l'édifice du Centre.

Bureaux provisoires des parlementaires et salles de comité :

- édifice La Promenade;
- édifice Wellington.

Projets de locaux permanents :

- ancien édifice de la Banque de Montréal (remplacement permanent de la salle 200);
- installation de production alimentaire (déplacée hors du site).

Rénovations pour les fonctions déplacées des édifices Wellington et La Promenade:

- édifice C.-D.-Howe;
- édifice Clarica;
- édifice de la Confédération;
- 119, rue Queen:
- 131, rue Queen:
- 155, rue Queen:
- 181, rue Queen.

Conception des installations temporaires et attribution des contrats :

- installation de contrôle des visiteurs pour les salles de comité qui resteront dans l'édifice de l'Ouest jusqu'à ce qu'elles puissent être déplacées dans l'édifice Wellington;
- quai de chargement et tunnel requis jusqu'à ce que l'installation à long terme soit en place le long de la rue Vittoria;

- accès au site et infrastructure requis pour maintenir les activités du Parlement de manière sûre et efficace durant la construction;
- installation requise pour contrôler l'accès des visiteurs à la salle temporaire de la Chambre des communes qui sera aménagée dans l'édifice de l'Ouest.

Programme de réfection

Le premier Programme de réfection quinquennal met l'accent sur les principaux édifices historiques et leur état physique, et comprend une série de projets pour les édifices de l'Est, du Centre et de la Confédération. Le principal objectif de ces projets sera la restauration à long terme des éléments les moins visibles des édifices, prolongeant ainsi la vie de ceux-ci et rendant les grands projets de rénovation moins complexes et moins coûteux.

Édifice de l'Est

Réparation de l'enveloppe extérieure de l'aile de 1867, en mettant d'abord l'accent sur la tour nord-ouest et le coin sud-est.

Édifice du Centre

Réhabilitation de certaines sections du toit et des tours de ventilation.

Édifice de la Confédération

Réparations à l'ensemble de l'enveloppe de l'édifice, y compris la maçonnerie, les fenêtres et le toit.

Plus une série de projets de réfection mineurs pour divers édifices de la Cité.

Programme de planification

L'objectif du Programme de planification est de préparer le prochain programme quinquennal afin de permettre une transition sans heurt et d'éviter qu'il n'y ait des retards dans l'exécution des projets. À cette fin, la planification préliminaire de la réfection de l'édifice de l'Ouest et les projets de bâtiments intercalaires sont des éléments clés du premier Programme de planification quinquennal. L'objectif est de favoriser l'achèvement simultané des projets des édifices de l'Est et de l'Ouest et de faire en sorte que les travaux de l'édifice du Centre puissent finalement commencer sans tarder.

Rénovation de l'édifice de l'Est et ouvrage intercalaire de la cour

■ Évaluer les besoins et préparer le plan de projet, le rapport de faisabilité, les estimations ainsi que l'analyse de rentabilisation

Rénovation de l'édifice du Centre

Évaluer les besoins et préparer le plan de projet et les études de faisabilité.

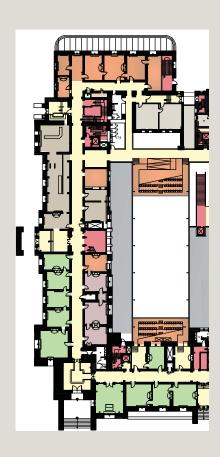
Pavillon de la terrasse de l'Ouest

Évaluer les besoins et préparer le plan de projet et les études de faisabilité.

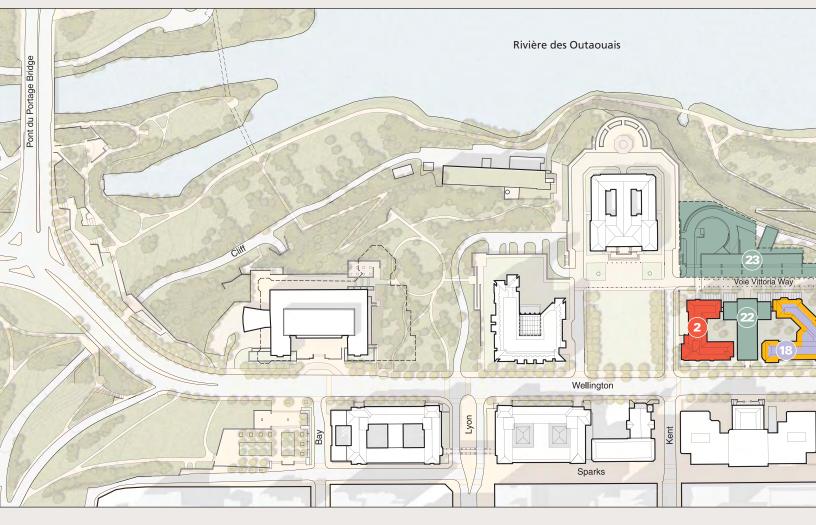
Installation pour le contrôle de la sécurité et l'accueil des visiteurs

Évaluer les besoins et préparer le plan de projet et les études de faisabilité.





Le premier programme quinquennal dans le contexte du plan à long terme



Premier programme quinquennal (2007–2012)

Travaux réalisés antérieurement

1. Aile de 1910 de l'édifice de l'Est

Rénovations pour rebâtir l'intérieur de l'aile et réhabilitation de la maçonnerie et du toit.

2. Édifice de la Justice

Rénovations pour créer 85 bureaux parlementaires.

3. Bibliothèque du Parlement

Réhabilitation complète de l'intérieur et le l'extérieur du bâtiment patrimonial et l'addition d'un nouvel espace souterrain.

4. Tour de la Paix

Réhabilitation de la maçonnerie extérieure adressant la détérioration.

5. Services souterrains de l'édifice du Centre (SSEC)

Construction des Services souterrains de l'édifice du Centre (SSEC) abritent de transformateurs électriques à haute tension et des génératrices de secours, contiennent des locaux destinés à des systèmes informatiques et de communication modernes, ainsi que des aires indispensables d'entreposage et de réception des livraisons.

6. Édifice du Centrela façade sud maçonnerie

Grands projets d'immobilisations

7. Réhabilitation de l'édifice de l'Ouest :

Commencer les travaux de stabilisation de l'extérieur, les travaux de désamiantage et les travaux relatifs aux systèmes électriques et mécaniques. Entreprendre la conception des travaux de rénovation de l'intérieur et du bâtiment intercalaire de la cour.

8. Édifice La Promenade :

Construire des bureaux provisoires à l'usage des parlementaires et des locaux temporaires pour trois salles de comité.

9. Édifice Wellington :

Construire des bureaux provisoires à l'usage des parlementaires et des locaux temporaires pour dix salles de comité.

10. Ancien édifice de la Banque de Montréal :

Construire de façon permanente la salle de la Confédération (salle 200), qui se trouvait auparavant dans l'édifice de l'Ouest

Programme de réfection

11. Édifice de l'Est :

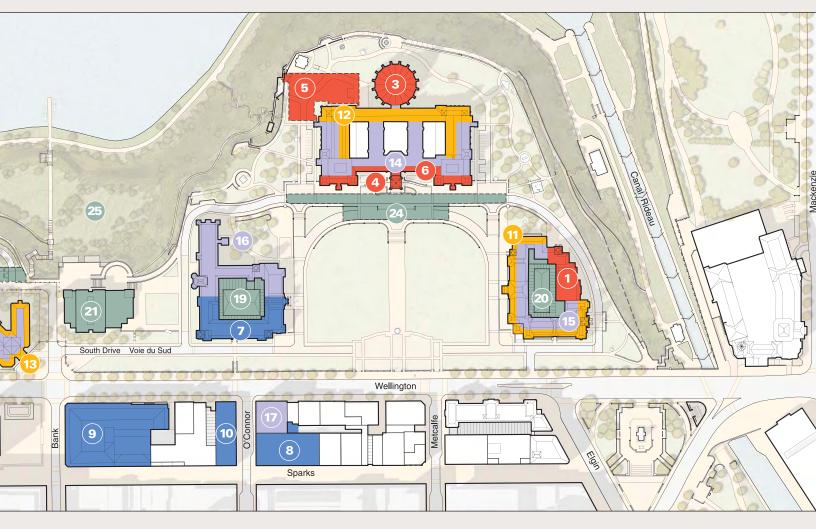
Réparation de l'enveloppe extérieure de l'aile de 1867, en mettant d'abord l'accent sur la tour nord-ouest et le coin sud-est.

12. Édifice du Centre :

Réhabilitation de certaines sections du toit et des tours de ventilation.

13. Édifice de la Confédération :

Réparations de l'enveloppe complète de l'édifice, y compris la maçonnerie, les fenêtres et le toit.



Phases suivantes

14 Réhabilitation de l'édifice du Centre :

Réhabilitation des éléments patrimoniaux et rénovation complète, incluant une mise à jour des systèmes du bâtiment pour prolonger sa durée de vie utile et améliorer les opérations.

15. Réhabilitation de l'édifice de l'Est :

Rénovations et mise à niveau de l'aile de 1867 de l'édifice de l'Est pour prolonger sa durée de vie et améliorer des fonctions parlementaires.

16. Réhabilitation de l'édifice de l'Ouest :

Les rénovations commencées durant le premier programme quinquennal seront complétées durant le deuxième programme quinquennal.

17. Édifice Victoria :

Rénovations et améliorations permettant de fournir des locaux à bureaux qui serviront aux opérations de soutien des partenaires parlementaires.

18. Édifice de la Confédération :

Rénovation et mise à niveau pour prolonger la durée de vie utile et améliorer les unités de bureaux parlementaires.

19. Ouvrage intercalaire de l'édifice de l'Ouest :

Excavation et construction dans la cour intérieure pour fournir des locaux pour la Chambre des communes temporaire et les fonctions connexes. À construire en même temps que la rénovation de l'édifice de l'Ouest.

20. Ouvrage intercalaire de l'édifice de l'Est :

Excavation et construction dans la cour intérieure pour fournir des locaux pour la Chambre du Sénat temporaire et les fonctions connexes. À construire en même temps que la rénovation de l'édifice de l'Est.

21. Pavillon de la terrasse de l'Ouest :

Agrandissement de la zone à l'ouest de l'édifice de l'Ouest sur la rue Bank pour des salles de comité et des bureaux parlementaires.

22. Édifice construit sur le terrain intercalaire entre l'édifice de la Confédération et l'édifice de la Justice :

Construction d'un lien entre les deux édifices existants pour donner l'impression d'un pavillon unique et pour ajouter de la surface utile sans ajouter un édifice proéminent dans le secteur.

23 Terrasse Vittoria

Enlèvement de l'annexe de l'édifice de la Cour suprême et construction d'installations de manutention, de stationnement et de soutien sous le niveau du sol au nord de la rue Vittoria, y compris une installation de contrôle des véhicules dissimulée dans les contours de la vallée de la rivière.

24. Centre d'accueil :

Nouvel édifice du Parlement destiné à répondre aux exigences en matière de locaux pour le contrôle des visiteurs qui sera situé sous l'avant-cour de la tour de la Paix.

25. Vallée de la rue Bank :

Enlèvement du stationnement de surface existant et réaménagement du bord de la vallée pour former une pente concave orientée directement sur le centre de la rue Bank.



Extérieur reconstitué de la Bibliothèque du Parlement.

Une approche axée sur la collaboration

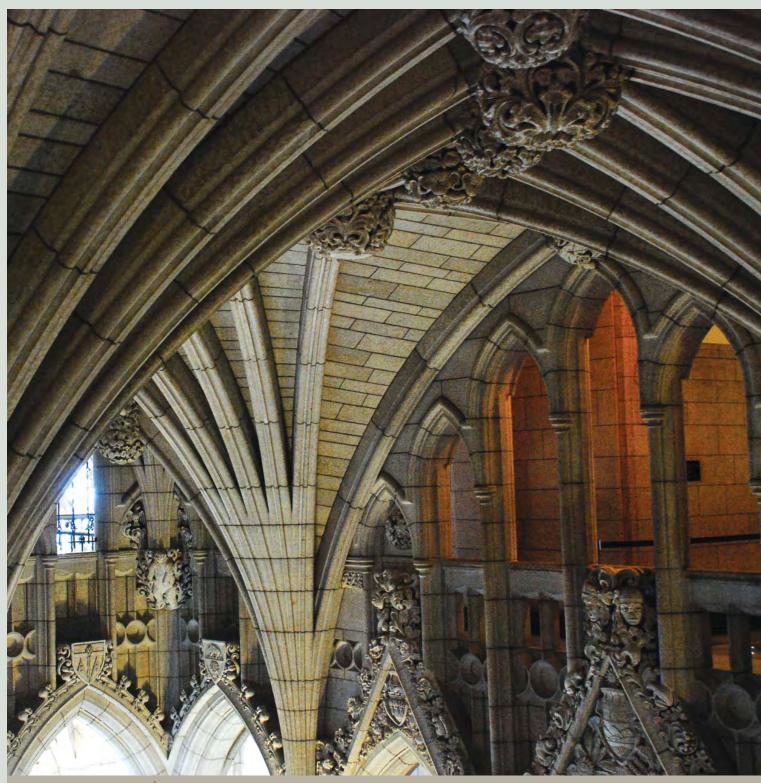
La mise à jour de la VPLT n'était pas une initiative isolée. Elle a fait l'objet de consultations méthodiques, qui ont été lancées par TPSGC et qui comprenaient des ateliers avec ses partenaires parlementaires et d'autres intervenants clés, y compris la Cour suprême, la Cour fédérale, le Service d'administration des tribunaux, Bibliothèque et Archives Canada, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, la Gendarmerie royale du Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale (CCN). Les consultations comprenaient aussi de nombreux exposés au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN, et de l'interaction avec ce comité, avant la réception, en 2006, d'une approbation fédérale de l'utilisation des terrains de la CCN.

Le document, Secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire : mise à jour 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme – TPSGC a obtenu, pour ce document qui expose en détail l'approche de planification à long terme des cités et qui présente les principes de planification et de conception, de nombreuses récompenses professionnelles soulignant son excellence dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, notamment :

- le Prix d'excellence en aménagement de l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario;
- une mention honorable en aménagement urbain de l'Institut canadien des urbanistes;
- le prix Citation régionale de l'Association des architectes paysagistes du Canada.

De la même façon, de longues consultations ont eu lieu auprès des partenaires parlementaires pour l'élaboration du cadre de mise en œuvre. Diverses options visant à traiter des exigences opérationnelles, des priorités et des stratégies de mise en œuvre ont été analysées et évaluées en collaboration avec les partenaires, afin d'établir un consensus sur l'ordonnancement et l'échéancier du premier programme quinquennal.

Cette approche de planification axée sur la collaboration a entraîné la création d'une VPLT qui a fait l'objet de nombreux commentaires et qui est maintenant appuyée et approuvée par l'ensemble des intervenants et qui sera bientôt mise en œuvre.



Plafond en voûte de la rotonde, Édifice du Centre

5.1 Gestion des futurs programmes

Le premier programme quinquennal établit un plan d'action solide qui permet de s'attaquer aux problèmes de restauration importants. Même si ce calendrier de projets a été élaboré dans le contexte de la réalisation de la VPLT, il existe une flexibilité considérable permettant d'orchestrer les futurs programmes de travaux et de tenir compte des changements de situation, des nouvelles priorités des projets et des objectifs de la politique gouvernementale.

Les programmes quinquennaux continus précisent le travail à venir et favorisent l'établissement plus rigoureux et plus précis de l'échéancier et des coûts. De plus, ces cycles raccourcis offrent la possibilité au gouvernement, à des intervalles réguliers, d'examiner et d'évaluer le travail effectué au cours des cinq années précédentes, et d'attribuer et d'approuver le financement de nouveaux projets à réaliser.

Une étroite supervision et une responsabilisation renforcée sont des éléments clés du cadre de mise en œuvre. En plus des points de décision quinquennaux permettant au gouvernement d'examiner et d'approuver de nouveaux programmes de travaux, il y aura, pendant les cycles de travaux, une production

régulière de rapports concernant les progrès réalisés, l'établissement des coûts et les stratégies de gestion des risques.

Trouver un juste équilibre

Les principes de planification et de conception ont pour objectif de trouver des solutions aux besoins contradictoires, par exemple :

- la nécessité de fournir des lieux de travail stimulants et efficaces dans un contexte patrimonial;
- la nécessité de répondre à des exigences précises dans un contexte de composition globale améliorée;
- le désir d'offrir au public
 l'accès à un site sécuritaire;
- la nécessité d'offrir des salles de réunion, des bureaux, des installations pour les visiteurs, des stationnements, des installations de livraison, un accès à la rivière, des commodités à l'extérieur et un lien entre les édifices, les routes et les chemins, le tout disposé de manière logique sur un site sensible.

5.2 Trouver un juste équilibre

Lorsqu'on met à jour la VPLT et qu'on élabore des approches pour l'avenir, le défi consiste toujours à établir un équilibre entre diverses exigences contradictoires. L'élément de planification et de conception du Plan doit mettre en équilibre la demande de locaux et de services et la capacité du site à répondre à ces demandes. De la même manière. dans le cadre de mise en œuvre, on doit atteindre un équilibre approprié concernant l'élaboration d'une stratégie pour des projets pouvant prendre 25 ans ou plus à réaliser, tout en restant souple et réceptif aux priorités du gouvernement et des parlementaires, et aux conditions changeantes de la construction et du marché.

Dans la VPLT, on a atteint cet équilibre. La VPLT définit une vision pour le site qui reflète l'importance symbolique de l'emplacement et des édifices, et elle établit une stratégie souple en ce qui concerne les travaux à exécuter. De manière générale, la VPLT établit un cadre équilibré pour la gouvernance prudente de ce site en offrant au Parlement un cadre digne des grands travaux entrepris à cet endroit et en préservant ces importants trésors nationaux pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.



ANNEXE A:

Les principes régissant la VPLT

Pour des descriptions complètes et une analyse, consultez le document suivant:

Secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire : mise à jour 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme, duToit Allsopp Hillier, 2006

Principes directeurs

Primauté symbolique : Préserver et améliorer la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement. L'aménagement doit respecter et renforcer la cohésion et l'image unifiée de la Colline comme point de mire de la Cité

Valeur patrimoniale : Respecter le rôle et le caractère patrimonial des édifices, du paysage et de l'aménagement comme symbole de la démocratie canadienne. L'aménagement doit protéger et améliorer l'intégrité architecturale et patrimoniale des édifices, du paysage et de l'aménagement, y compris leur relation avec la Ville, de manière à reconnaître l'importance symbolique du site.

Environnement naturel: S'assurer que l'aménagement est adapté à l'environnement naturel du site. Le développement doit préciser et renforcer les paysages et les topographies distinctifs de la Cité, en plus de respecter la capacité environnementale du site.

Frontières de la Cité: Établir une limite matérielle claire pour toutes les activités de base et les services essentiels des parlementaires. Les fonctions parlementaires de base — chambres, comités, caucus et représentation des circonscriptions et des régions doivent être situées de facon centrale dans une zone définie, dans le but de faciliter le travail des parlementaires, alors que les services essentiels de soutien doivent être aisément accessibles aux secteurs d'activité qu'ils appuient. (Améliorer la compréhension publique du processus parlementaire et fournir un accès public au Parlement sont aussi des activités de base.) Les fonctions de soutien peuvent être situées dans des zones voisines.

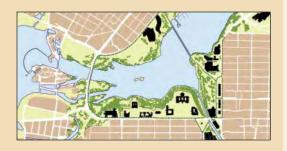
Accessibilité et sécurité : Assurer un équilibre entre l'ouverture, l'accessibilité et la sécurité. On doit faire tout ce qui est possible, dans la mesure du raisonnable, pour offrir un environnement sûr aux parlementaires, au personnel et au public visiteur, tout en respectant la nature particulière de l'institution et son importance en tant que lieu ouvert et accessible aux Canadiens et aux Canadiennes.

Habitudes d'utilisation : Intégrer des habitudes d'utilisation cohérentes et harmonieuses dans le site et dans la collectivité voisine. Les installations doivent être aménagées de façon à appuyer les travaux des parlementaires et des autres utilisateurs selon une hiérarchie de locaux qui tient compte des relations entre les différentes fonctions. L'aménagement doit permettre d'assurer une interface coordonnée entre les terrains de l'État et la collectivité voisine

Liens: Assurer des liens entre les fonctions, les services et les édifices. Une infrastructure appropriée doit être intégrée pour favoriser la prestation de services efficaces et coordonnés en matière de sécurité, de technologie de l'information et de communication, et pour permettre le déplacement des personnes et des biens dans la Cité de façon logique, efficace et en toute sécurité.

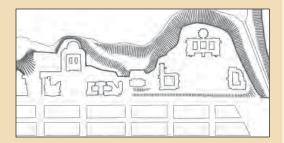
Gérance: Assurer une gérance responsable des ressources. L'aménagement et la gestion des édifices et du site doivent préconiser une approche qui permet de protéger les investissements financiers, qui assure la viabilité continue des biens en place et qui préserve la durabilité environnementale du site.

Principes de planification et de conception



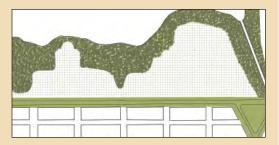
1. Morphologie urbaine

La Colline du Parlement est la pierre angulaire d'une composition urbaine formée par les abords en développement des villes des deux côtés de la rivière et par le réseau du parcours d'honneur. Les compositions pittoresques des édifices autoportants du site, qui contrastent avec les édifices de béton construits selon le modèle régulier des rues et des pâtés de maisons de la ville, doivent être renforcées au moment de la construction de futurs édifices et aménagements à l'intérieur des cités.



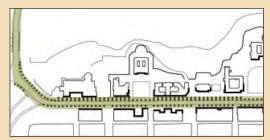
2. Topographie

La topographie prononcée des cités, caractérisée par de grandes vallées à l'est et à l'ouest et par deux promontoires séparés par une vallée plus petite, doit être précisée et renforcée.



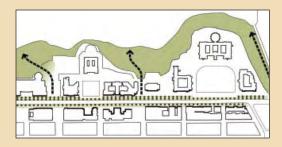
3. Types de paysages

Le paysage et l'architecture ne doivent pas être considérés séparément lorsqu'il s'agit de définir le caractère des cités. Le paysage doit être développé conformément aux trois types distincts – l'escarpement et les vallées « sauvages », le plateau « cultivé » et l'esplanade « officielle ».



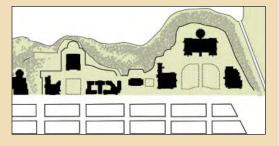
4. Une adresse sur le boulevard de la Confédération

La portion du boulevard de la Confédération qui donne sur la rue Wellington constitue la principale rue de façade. Les édifices et les espaces publics doivent être conçus pour que leurs façades donnent officiellement sur le boulevard.



5. Fortes connexions à la rivière

Les connexions piétonnières entre la rivière et l'esplanade officielle doivent être améliorées au niveau de la vallée de la rue Bank et du côté ouest de la Cité judiciaire.



6. Pavillons dans un paysage

Même si les édifices du plateau forment des groupes, ils sont largement espacés et nettement séparés les uns des autres. Tout nouveau développement au nord de la rue Wellington doit suivre le modèle essentiel des édifices existants, conçus pour être vus comme des pavillons dont tous les côtés sont esthétiques dans un paysage dégagé.

7. Deux symboles de primauté sur les promontoires

La primauté symbolique et la prédominance visuelle de l'édifice du Centre et de l'édifice de la Cour suprême, chacun couronnant son propre promontoire, doivent être protégées et appuyées par tout nouveau développement.



Le nouveau développement doit consolider les compositions en trois parties. Sur la Colline, les ajouts doivent rester sous le niveau de la terrasse ou à l'intérieur des cours. Sur le plateau ouest, un nouveau pavillon doit compléter la triade d'édifices juridiques.

9. Aménagement supplémentaire

L'aménagement de nouveaux immeubles en surface doit se limiter aux endroits et formes construites qui respectent la capacité environnementale du site et mettent en valeur l'esprit de l'endroit. Un pavillon intermédiaire additionnel devrait être juxtaposé à l'échelle aux triades principales tout en tirant profit des possibilités particulières qu'offre le site à l'extrémité de la vallée réorganisée.

10. Un parvis communicant

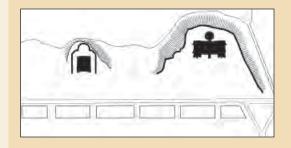
Un système de parvis piétonnier devrait relier les édifices existants et les édifices proposés afin de fournir un accès piétonnier agréable, facilement accessible et intérieur et pour permettre la distribution essentielle de biens.

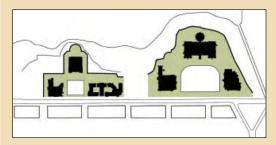
11. Asymétrie équilibrée

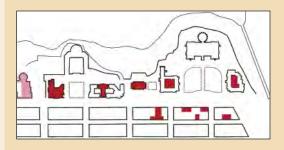
Même si les édifices des cités sont regroupés avec un grand sens de l'équilibre, le design et l'orientation de chacun des édifices ne sont pas rigoureusement symétriques. Tout développement futur devrait être conforme aux modèles établis de compositions asymétriques, mais équilibrées.

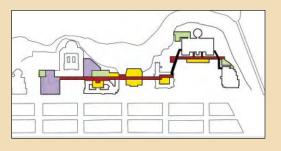
12. Composition architecturale

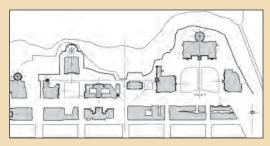
Le concept de « pavillons faisant partie du paysage » a été renforcé dans les édifices originaux par des conceptions architecturales qui exposent les édifices dans plusieurs directions et qui traitent chaque côté comme une façade. Les formes de composition sous-jacentes des édifices existants devraient influer sur tout design d'édifices futurs au sein des cités.

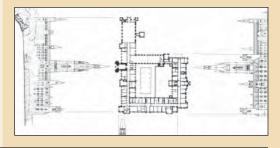




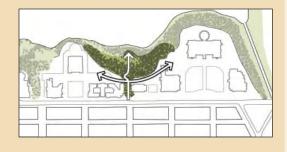






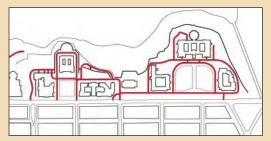


Principes de planification et de conception



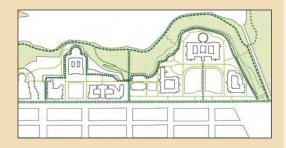
13. Une promenade piétonnière; une entrée de vallée concave

Une nouvelle promenade piétonnière devrait relier la Colline à la partie ouest de la Cité parlementaire; elle s'intégrerait au réaménagement concave de la vallée de la rue Bank et à une nouvelle voie piétonnière menant à la rivière.



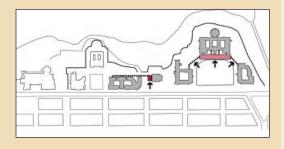
14. Voies de circulation automobile

Ces routes devraient être réduites en largeur et en longueur, et conçues comme des voies de surface de type mixte à priorité piétonnière ou comme des « allées dans un parc ».



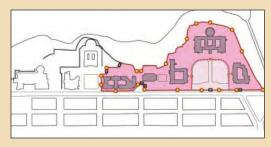
15. Chemins et sentiers

La configuration des sentiers piétonniers devrait tirer profit de la topographie et du caractère de chacun des trois types de paysage : l'escarpement et la rivière; les abords et l'intérieur du plateau; et l'esplanade.



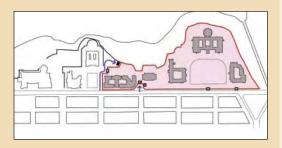
16. Accueil et contrôle des visiteurs

Un centre d'accueil des visiteurs, comprenant des services aux visiteurs et un contrôle des piétons, devrait être construit près de l'édifice du Centre. Une deuxième installation de contrôle devrait être érigée pour les édifices parlementaires situés sur le plateau inférieur.



17. Une Cité parlementaire sûre

La Cité parlementaire devrait être discrètement protégée par des clôtures décoratives périphériques dotées de portes piétonnières, ouvertes et non contrôlées, sauf en cas d'alertes de niveau élevé.

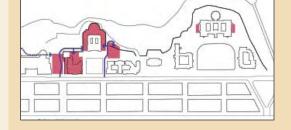


18. Contrôle des véhicules

La plupart des véhicules devraient être contrôlés à l'extérieur du site. Le contrôle effectué sur le site devrait être discret, fondu dans le paysage et d'importance modeste. L'accès des véhicules devrait se limiter aux entrées contrôlées des rues Elgin, Bank et Kent, et un contrôle des véhicules devrait être effectué au nord de la rue Vittoria.

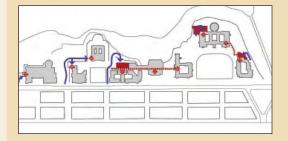
19. Stationnement

La plupart des aires de stationnement de surface devraient être enlevées du plateau et remplacées par des stationnements souterrains. L'aire de stationnement, située de façon pratique, devrait être à l'écart des fonctions parlementaires de base; on devrait pouvoir y accéder à l'extérieur de la limite de sécurité.



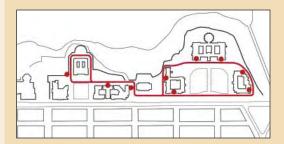
20. Installations de manutention

Un quai de chargement central et un système souterrain de distribution devraient répondre aux besoins de la partie ouest de la Cité parlementaire, y compris l'édifice de l'Ouest. Des installations de manutention indépendantes mais reliées devraient être fournies dans d'autres édifices du plateau.



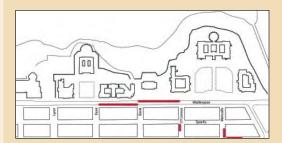
21. Services de transport dans la Cité

Des services de transport améliorés pour le Sénat et la Chambre des communes devraient relier les différents édifices et aires de stationnement. Il devrait aussi y avoir, à l'intérieur des édifices ou des kiosques, des zones d'attente abritées et bien conçues.



22. Autocars affrétés

Des arrêts d'autocar devraient être situés à proximité, mais à l'extérieur des limites de sécurité de la rue Wellington et des autres rues avoisinantes.



23. Durabilité de l'environnement

Tout nouveau développement, renouvellement ou réhabilitation dans tous les aspects de l'environnement construit et naturel devrait être conforme aux normes exemplaires de durabilité au moment de sa mise en œuvre, de même que dans les activités courantes et la gestion des cités.





ANNEXE B:

Plan de visualisation de la VPLT — changements dans la vision à long terme

Pour une analyse et des descriptions complètes, consultez le document suivant :

Secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire : mise à jour 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme, duToit Allsopp Hillier, 2006

Les principes de planification et de conception traitent des questions particulières et des composantes du site. Un plan de visualisation a été préparé afin de préciser ces éléments et d'illustrer une manière possible de les mettre en œuvre. Le plan de visualisation ne constitue pas un plan directeur précis. Il s'agit plutôt d'un outil qui aide à visualiser la signification et l'objectif des principes, à indiquer les relations entre les éléments et à illustrer les possibilités du site dans son ensemble. Le plan servira à orienter l'évaluation des propositions de développement à venir et aidera les décideurs à évaluer les défis liés à la croissance et au changement dans les cités.

Le plan de visualisation illustre un ensemble complet d'initiatives de développement dans les secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire. Ces initiatives comprennent la construction de nouveaux édifices,



Photo aérienne de la zone d'étude

des ajouts aux édifices existants, un réaménagement du paysage, des améliorations pour l'accueil des visiteurs, une sécurité du site accrue, de même qu'une amélioration des services sur le site, des liens et de l'infrastructure. Toutes ces initiatives ont été fondées sur la compréhension actuelle des besoins à long terme de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire des conditions actuelles du site et des priorités actuelles du gouvernement. Ces éléments pourraient toutefois changer au fil du temps. Par conséquent, le plan représente un « coup d'œil ponctuel » sur la façon dont le développement pourrait se dérouler à long terme. À mesure que les plans d'aménagement réels seront

mis de l'avant et que le gouvernement approuvera les projets particuliers fondés sur les besoins et les objectifs actuels, les résultats pourraient être différents.

L'objectif de la VPLT est d'offrir un cadre pour la prise de décision, en veillant à ce que tous les plans mis de l'avant respectent les principes de planification et de conception de manière à contribuer positivement à la composition d'ensemble des cités, tout en évitant les répercussions négatives sur le paysage.

Parliamentary and Judicial Precincts Area Site Capacity and Long Term Development Plan

- 1. Library and Archives Canada
- 2. Pierre Elliott Trudeau Judicial Building
- 3. Supreme Court
- 4. St. Laurent Square
- 5. Cliff Street Heating Plant
- 6. Future Bridges to the Islands
- 7. Cliff Street Area
- 8. Lyon Street Valley
- 9. West Memorial Building
- 10. East Memorial Building

Demonstration Plan



Plan de visualisation

- 1, Bibliothèque et Archives Canada
- Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau
- 3. Cour suprême
- 4. Place St-Laurent
- 5. Centrale de chauffage de la rue Cliff
- 6. Futurs ponts d'accès aux îles
- 7. Zone de la rue Cliff
- 8. Vallée de la rue Lyon
- 9. Édifice commémoratif de l'Ouest
- 10. Édifice commémoratif de l'Est

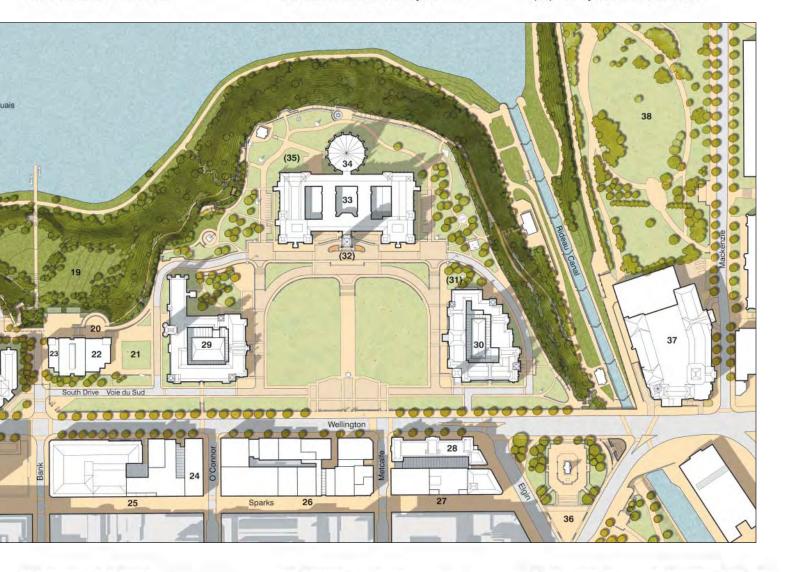
Cité parlementaire et Cité judiciaire

Capacité du site et plan d'aménagement à long terme

- 11. Bank of Canada
- 12. Justice Building
- 13. Confederation/Justice Infill Building
- 14. Confederation Building
- 15. Vittoria Terrace
- 16. Materiel Handling Facility
- 17. Parking Garage
- 18. Vehicle Screening Facility
- 19. Rehabilitated Bank Street Valley
- 20. Pedestrian Promenade

- 21. West Terrace
- 22. West Terrace Pavilion
- 23. Pedestrian Screening Centre
- 24. Bank of Montreal
- 25. Block Three
- 26. Block Two
- 27. Block One
- 28. Langevin Building
- 29. West Block with Courtyard Infill
- 30. East Block with Courtyard Infill

- 31. East Block Underground Services
- 32. Visitor Welcome Centre
- 33. Centre Block
- 34. Library of Parliament
- 35. Centre Block Underground Services
- 36. Confederation Square
- 37. Château Laurier
- 38. Major's Hill Park
- (00) Facility at Concourse Level



- 11. Banque du Canada
- 12. Édifice de la Justice
- Bâtiment intercalaire entre les édifices de la Confédération et de la Justice
- 14. Édifice de la Confédération
- 15. Terrasse Vittoria
- 16. Installation de livraison et de manutention
- 17. Stationnement sous la terrasse Vittoria
- 18. Installation de contrôle des véhicules
- 19. Vallée de la rue Bank réhabilitée
- 20. Promenade piétonnière

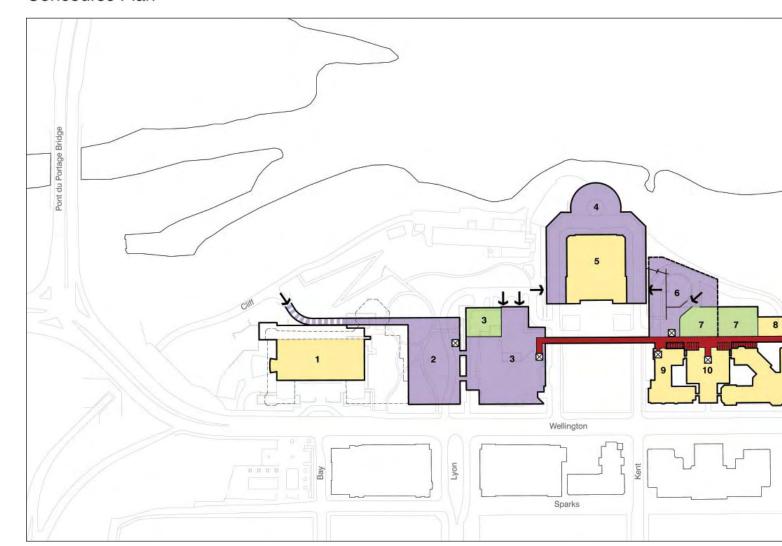
- 21. Terrasse de l'Ouest
- 22. Pavillon de la terrasse de l'Ouest
- 23. Centre de contrôle des visiteurs
- 24. Banque de Montréal
- 25. Îlot 3
- 26. Îlot 2
- 27. Îlot 1
- 28. Édifice Langevin
- Édifice de l'Ouest et bâtiment intercalaire dans la cour intérieure
- Édifice de l'Est et bâtiment intercalaire dans la cour intérieure

- 31. Services souterrains de l'édifice de l'Est
- 32. Centre d'accueil des visiteurs
- 33. Édifice du Centre
- 34. Bibliothèque du Parlement
- 35. Services souterrains de l'édifice du Centre
- 36. Place de la Confédération
- 37. Château Laurier
- 38. Parc Major's Hill
- (00) Installation au niveau des couloirs souterrains

Parliamentary and Judicial Precincts Area

- 1. Library and Archives Canada
- 2. Future Parking Garage
- 3. Pierre Elliott Trudeau Judicial Building
- 4. Supreme Court Podium
- 5. Supreme Court
- 6. Vittoria Terrace Parking
- 7. Vittoria Terrace Materiel Handling Facility
- 8. Vittoria Terrace Accommodation

Concourse Plan



Plan des Installations Souterraines

- 1. Bibliothèque et Archives Canada
- 2. Futur Stationnement
- 3. Édifice de la Magistrature Fédérale Pierre Elliott Trudeau
- 4. Podium de la Cour Suprême
- 5. Cour Suprême
- 6. Stationnement de la Terrace Vittoria
- 7. Installation de livraison et d'entreposage
- 8. Locaux de la Terrace Vittoria

Cité Parlementaire et Judiciaire

- 9. Justice Building
- 10. Confederation/Justice Infill Building
- 11. Confederation Building
- 12. West Terrace Pavilion
- 13. Block Three
- 14. Block Two
- 15. Block One

- 16. West Block with Courtyard Infill
- 17. East Block with Courtyard Infill
- 18. East Block Materiel Handling
- 19. Visitor Welcome Centre
- 20. Centre Block
- 21. Library of Parliament
- 22. Centre Block Underground Services
- Accommodation
 - Visitor Welcome Centre
- Concourse
- Materiel Handling
- Parking
- Access to Parking



- 9. Édifice de la Justice
- 10. Édifice intercalaire entre les Édifices de la Confédération et de la Justice
- 11. Édifice de la Confédération
- 12. Pavillon de la Terrasse de l'Ouest
- 13. Bloc Trois
- 14. Bloc Deux
- 15. Bloc Un

- 16. Édifice intercalaire dans la cour intérieure de l'édifice de l'Ouest
- 17. Édifice de l'Est avec un édifice intercalaire dans la cour intérieure
- 18. Édifice de l'Est installation d'entreposage
- 19. Centre d'accueil des visiteurs
- 20. Édifice du Centre
- 21. Bibliothèque du Parlement
- 22. Services souterrains de l'édifice du Centre
- Locaux
- Centre d'accueil des visiteurs
- Couloirs
 - Installation de livraison et
- d'entreposage
- Stationnement
- → Accès au stationnement



ANNEXE C:

Documents connexes

Date	Titre complet	Parrain	Auteur
1987	Secteur de la Cité parlementaire : Lignes directrices d'aména- gement urbain et plan de visualisation des aménagements à long terme	CCN, TPSGC	duToit Allsopp Hillier
1999	Bâtir l'avenir : Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire	Chambre des communes	Chambre des communes
2000	Stratégie à long terme du Sénat en matière de locaux	Sénat	Sénat du Canada
2000	Plan à long terme de la Bibliothèque du Parlement en matière de locaux, y compris les services aux visiteurs sur la Colline du Parlement	Bibliothèque du Parlement	Bibliothèque du Parlement
2001	Un héritage pour les générations à venir : la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire	TPSGC	TPSGC
2001	La Colline : passé, présent, futur	Conseil consulta- tif des édifices du Parlement (CCEP)	Conseil consultatif des édifices du Parlement (CCEP)
2001	La vision et la planification à long terme pour la Cité parlemen- taire, étude d'urbanisme	TPSGC	Hotson Bakker Architects
2005	Document d'information – Plan de développement Mise à jour 2005	TPSGC	duToit Allsopp Hillier
2006	Développement durable/Étude de pertinence – Mise à jour 2006 du plan de développement des secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire	TPSGC	duToit Allsopp Hillier
2006	Résumé des exigences en matière de locaux des partenaires parlementaires et analyse de la capacité	TPSGC	Équipe chargée de l'examen de la VPLT
2006	Secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire : mise à jour 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme	TPSGC	duToit Allsopp Hillier
2006	Rapport d'examen de 2006 de la VPLT sur les consultations avec les partenaires parlementaires : besoins opérationnels, priorités et mise en œuvre	TPSGC	Watson MacEwen Architects

Pour plus de renseignements, consultez le site web www.collineduparlement.gc.ca



